

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 872 464

21) N° d'enregistrement national : 04 07266

51) Int Cl⁸ : B 60 R 7/06 (2006.01), B 60 R 7/08

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 30.06.04.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 06.01.06 Bulletin 06/01.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE
Société en nom collectif — FR.

72) Inventeur(s) : BRANCHERIAU CHRISTIAN, ERCOLANO TONY, REANT RICHARD et GUERREIRO PIERRE.

73) Titulaire(s) :

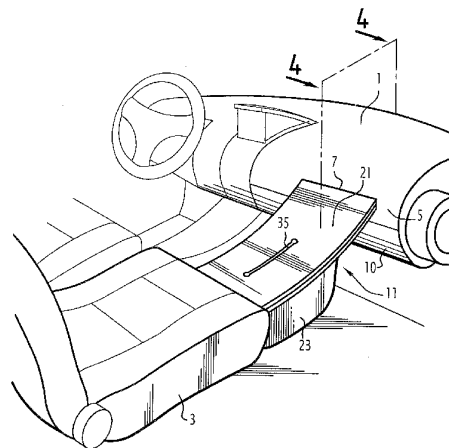
74) Mandataire(s) : CABINET LAVOIX.

54) AGENCEMENT INTERIEUR DE VEHICULE AUTOMOBILE COMPORTANT UN ELEMENT DE RANGEMENT RETRACTABLE, ET VEHICULE AUTOMOBILE COMPORTANT UN TEL AGENCEMENT.

57) Cet agencement comprend:
- un premier élément d'équipement intérieur (1);
- un élément de rangement (11), déformable de façon à pouvoir passer d'une configuration rétractée au niveau du premier élément (1), à une configuration déployée à partir du premier élément, dans laquelle l'élément de rangement (11) définit un volume de rangement; et
- des moyens de rappel élastique de l'élément de rangement (11) dans sa configuration rétractée.

L'élément de rangement (11) est pourvu de moyens de fixation, adaptés pour coopérer avec des moyens de fixation complémentaires appartenant à un deuxième élément d'équipement intérieur, pour maintenir l'élément de rangement (11) dans sa configuration déployée à l'encontre des moyens de rappel élastique.

L'invention vise également un véhicule automobile comportant un tel agencement intérieur.



FR 2 872 464 - A1



La présente invention concerne un agencement intérieur de véhicule automobile, comprenant :

- un premier élément d'équipement intérieur ;
- un élément de rangement, fixé audit premier
5 élément d'équipement intérieur, et déformable de façon à pouvoir passer d'une configuration à une autre, parmi une configuration rétractée au niveau du premier élément et une configuration déployée à partir du premier élément, dans laquelle l'élément de rangement définit un volume de
10 rangement ; et
- des moyens de rappel élastique de l'élément de rangement dans sa configuration rétractée.

L'invention a pour but de concevoir un tel agencement, dans lequel l'élément de rangement puisse
15 présenter un volume utile important, pour un encombrement nul ou négligeable lorsqu'il n'est pas utilisé. Un but de l'invention est aussi de faciliter l'accès au volume intérieur de l'élément de rangement lorsque ce dernier est en position déployée.

20 A cet effet, dans un agencement conforme à l'invention, l'élément de rangement est pourvu de moyens de fixation, adaptés pour coopérer avec des moyens de fixation complémentaires appartenant à un deuxième élément d'équipement intérieur, pour maintenir l'élément de
25 rangement dans sa configuration déployée à l'encontre des moyens de rappel élastique.

Suivant d'autres caractéristiques, optionnelles, de l'invention :

- le premier élément d'équipement comprend une
30 cavité dans laquelle est au moins partiellement logé l'élément de rangement dans sa position rétractée ;
- l'agencement comprend en outre un dispositif d'enroulement, permettant d'enrouler l'élément de rangement

dans sa position rétractée, ledit dispositif d'enroulement comportant les moyens de rappel élastique ;

- le dispositif d'enroulement est agencé à l'intérieur de la cavité ;

5 - l'élément de rangement déformable est une poche souple ayant une paroi supérieure, dans laquelle est ménagée une ouverture d'introduction et d'extraction d'objets, et un fond, qui peut être plaqué contre la paroi supérieure en position rétractée, de façon à former avec cette dernière
10 une bande souple sensiblement plate ;

- les moyens de fixation sont des moyens d'accrochage libérables, notamment du type fonctionnant par enclenchement élastique ;

- l'agencement comprend un siège définissant le
15 deuxième élément d'équipement intérieur, pourvu de moyens de fixation complémentaires de ceux de l'élément de rangement, et prévus pour coopérer avec ces derniers pour maintenir l'élément de rangement dans sa position déployée entre le premier et le deuxième éléments d'équipement intérieur ; et

20 - le premier élément d'équipement intérieur est la planche de bord du véhicule.

L'invention vise également un véhicule automobile comportant un agencement intérieur tel que décrit précédemment.

25 Un mode particulier de réalisation de l'invention va maintenant être décrit plus en détail, en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- la Figure 1 est une vue partielle en perspective d'un agencement intérieur de véhicule conforme à
30 l'invention, l'élément de rangement étant en configuration rétractée ;

- la Figure 2 est une vue analogue à la Figure 1, l'élément de rangement étant en configuration déployée ;

- la Figure 3 est une vue en perspective d'un détail de l'agencement des Figures 1 et 2, montrant plus particulièrement les moyens de fixation de l'élément de rangement, en position d'attente d'engagement; et

5 - la Figure 4 est une vue schématique partielle à plus grande échelle, en coupe selon la direction 4-4 de l'agencement de la Figure 2, qui montre plus particulièrement la partie de planche de bord dans laquelle peut s'escamoter l'élément de rangement, et une partie de ce
10 dernier en configuration déployée.

Sur les Figures 1 et 2, on a représenté un agencement intérieur de véhicule automobile conforme à l'invention, qui comprend une partie de planche de bord 1 et un siège 3 de passager avant, dont seule l'assise et une
15 partie du dossier sont visibles sur la Figure.

La partie de planche de bord 1 en vis-à-vis du siège 3 présente une façade 5 tournée vers le siège 3. La façade 5 comporte une fente 7 sensiblement horizontale donnant accès à un logement intérieur ou cavité 9 (Figure 4).

20 Dans l'exemple représenté, la fente 7 et la cavité (ou logement) 9 sont agencées au-dessus d'une boîte à gants 10, laquelle est formée dans une partie inférieure de la planche de bord 1.

L'agencement intérieur comporte en outre un élément
25 de rangement déformable 11, sous la forme, dans l'exemple représenté, d'une poche souple pouvant être escamotée dans le logement 9, comme représenté sur la Figure 1, ou déployée entre la planche de bord 1 et le siège 3, comme représenté sur la Figure 2.

30 On se réfère à présent plus particulièrement aux Figures 3 et 4.

L'élément de rangement 11 est fixé à la partie de planche de bord 1, par l'intermédiaire d'un dispositif d'enroulement 13 agencé à l'intérieur du logement 9.

La poche souple qui constitue l'élément de rangement déformable 11 comprend une paroi supérieure 21, qui a la forme d'une bande souple, et un fond souple 23 qui peut être plaqué contre la paroi supérieure 21, de façon que
5 l'ensemble puisse prendre la forme d'une bande sensiblement plate pouvant s'enrouler autour du dispositif d'enroulement 13.

La paroi supérieure 21 est fixée au dispositif d'enroulement 13 par un bord avant, le bord arrière opposé
10 25 étant tourné vers le siège 3. L'élément de rangement 11 est pourvu d'une baguette rigide 27 s'étendant le long de ce bord arrière 25 et fixée à la paroi supérieure 21.

Cette baguette 27 est solidaire d'une boucle d'accrochage 29, tandis que le siège 3 présente un crochet
15 31 complémentaire, en saillie vers l'avant depuis une région inférieure de l'assise. La boucle 29 et le crochet 31 définissent des moyens complémentaires de fixation ou d'accrochage libérables, permettant de fixer l'élément souple de rangement 11 au siège 3, en le maintenant déployé.
20 La boucle 29 et le crochet 31 peuvent fonctionner par simple engagement mutuel, ou dans une forme plus perfectionnée, fonctionner par enclenchement élastique, la boucle 29 étant alors mobile, par rapport à la baguette 27, entre une position de verrouillage et une position de déverrouillage,
25 et rappelée élastiquement vers sa position de verrouillage.

L'élément de rangement 11 est en outre pourvu d'une ouverture 35, ici représentée sous la forme d'une fente, ménagée dans la paroi supérieure 21, et donnant accès au volume intérieur de la poche, qui définit un volume
30 intérieur de rangement.

Comme on le voit sur les Figures 1 et 2, l'élément déformable de rangement 11 peut passer d'une configuration à une autre parmi une configuration rétractée (Figure 1) et une configuration déployée ou extraite (Figure 2).

Dans la configuration rétractée, l'élément de rangement 11 est enroulé autour du dispositif enrouleur 13, de façon à être entièrement ou quasi-entièrement escamoté dans le logement 9. Dans cette configuration, seule la
5 boucle 29 fait saillie du logement 9 au travers de la fente 7, de façon à pouvoir être saisie par un utilisateur.

Dans la configuration déployée, le fond 23 est déployé à partir de la paroi supérieure 21, en définissant
10 intérieurement un volume de rangement dans lequel peuvent être introduits des objets, au travers de l'ouverture 35. L'élément de rangement 11 est fixé au siège 3 grâce aux moyens de fixation libérables complémentaires, constitués de la boucle 29 et du crochet 31. L'élément de rangement 11 s'étend alors dans l'espace situé dans l'habitacle entre la
15 planche de bord 1 et le siège avant passager 3.

Le dispositif d'enroulement 13 comprend des moyens de rappel élastique 37, tel qu'un ressort en spirale, adaptés pour solliciter l'élément de rangement 11 dans sa position rétractée. Ainsi, les moyens de fixation libérable
20 29, 31, lorsqu'ils sont en engagement mutuel, maintiennent l'élément de rangement 11 en position déployée à l'encontre des moyens de rappel élastique 37. Cela permet d'appliquer, à la paroi supérieure 21, une tension suffisante pour la maintenir au-dessus du plancher du véhicule, et ainsi
25 faciliter l'utilisation de l'élément de rangement déformable 11 en position déployée.

Cela n'a pas été représenté sur les Figures, mais des épaulements peuvent être formés à l'intérieur du logement 9 pour constituer des moyens d'arrêt coopérant avec
30 la baguette rigide 27, et ainsi maintenir l'élément de rangement 11 dans la position rétractée, telle que représentée sur la Figure 1.

On a décrit l'invention selon un mode de réalisation particulier, dans lequel l'élément souple de rangement est

fixé à un premier élément d'équipement intérieur, constitué d'une planche de bord, et peut être accroché à un deuxième élément d'équipement intérieur, constitué d'un siège. L'invention pourrait être mise en œuvre de façon analogue, avec des éléments d'équipement intérieur différents. Ainsi, dans une autre forme de réalisation, le premier élément pourrait être constitué d'un siège avant et le deuxième élément d'un siège arrière, ou inversement. Selon encore une autre forme de réalisation, le premier élément d'équipement intérieur pourrait être une assise de siège, dans laquelle serait logé l'élément de rangement déformable à l'état escamoté, tandis que le deuxième élément d'équipement intérieur pourrait être constitué du dossier du même siège, de façon que l'élément de rangement à l'état déployé occupe la place prévue pour un passager sur ce siège, en l'absence du passager.

D'autres modes de réalisation sont envisageables, qui permettent, comme c'est le cas dans le mode de réalisation décrit précédemment, d'utiliser un espace de l'habitacle comme volume de rangement, lorsque cet espace n'est pas occupé par un passager.

Comme on le comprend, l'invention permet une grande souplesse d'utilisation de certains espaces de l'habitacle du véhicule, en procurant une possibilité de rangement, escamotable ou déployable selon l'occupation du véhicule.

REVENDEICATIONS

1. Agencement intérieur de véhicule automobile, comprenant :

- un premier élément d'équipement intérieur (1);
5 - un élément de rangement (11), fixé audit premier élément d'équipement intérieur (1), et déformable de façon à pouvoir passer d'une configuration à une autre, parmi une configuration rétractée au niveau du premier élément (1) et une configuration déployée à partir du premier élément (1),
10 dans laquelle l'élément de rangement (11) définit un volume de rangement ; et

- des moyens (37) de rappel élastique de l'élément de rangement (11) dans sa configuration rétractée,

caractérisé en ce que l'élément de rangement (11)
15 est pourvu de moyens de fixation (29), adaptés pour coopérer avec des moyens de fixation complémentaires (31) appartenant à un deuxième élément d'équipement intérieur (3), pour maintenir l'élément de rangement (11) dans sa configuration déployée à l'encontre des moyens de rappel élastique (37).

20 2. Agencement suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le premier élément d'équipement comprend une cavité (9) dans laquelle est au moins partiellement logé l'élément de rangement (11) dans sa position rétractée.

25 3. Agencement suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un dispositif d'enroulement (13), permettant d'enrouler l'élément de rangement (11) dans sa position rétractée, ledit dispositif d'enroulement comportant les moyens de rappel élastique
30 (37).

4. Agencement suivant les revendications 2 et 3 prises ensemble, caractérisé en ce le dispositif d'enroulement (13) est agencé à l'intérieur de la cavité (9).

5. Agencement suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'élément de rangement déformable (11) est une poche souple ayant une paroi supérieure (21), dans laquelle est ménagée une
5 ouverture (35) d'introduction et d'extraction d'objets, et un fond (23), qui peut être plaqué contre la paroi supérieure (21) en position rétractée, de façon à former avec cette dernière une bande souple sensiblement plate.

6. Agencement suivant l'une quelconque des
10 revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les moyens de fixation (29, 31) sont des moyens d'accrochage libérables, notamment du type fonctionnant par enclenchement élastique.

7. Agencement suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comprend un
15 siège (3) définissant le deuxième élément d'équipement intérieur, pourvu de moyens de fixation (31) complémentaires de ceux (29) de l'élément de rangement (11) et prévus pour coopérer avec ces derniers pour maintenir l'élément de rangement (11) dans sa position déployée entre le premier
20 (1) et le deuxième (3) éléments d'équipement intérieur.

8. Agencement suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le premier élément d'équipement intérieur (1) est la planche de bord du véhicule.

25 9. Véhicule automobile comportant un agencement suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8.

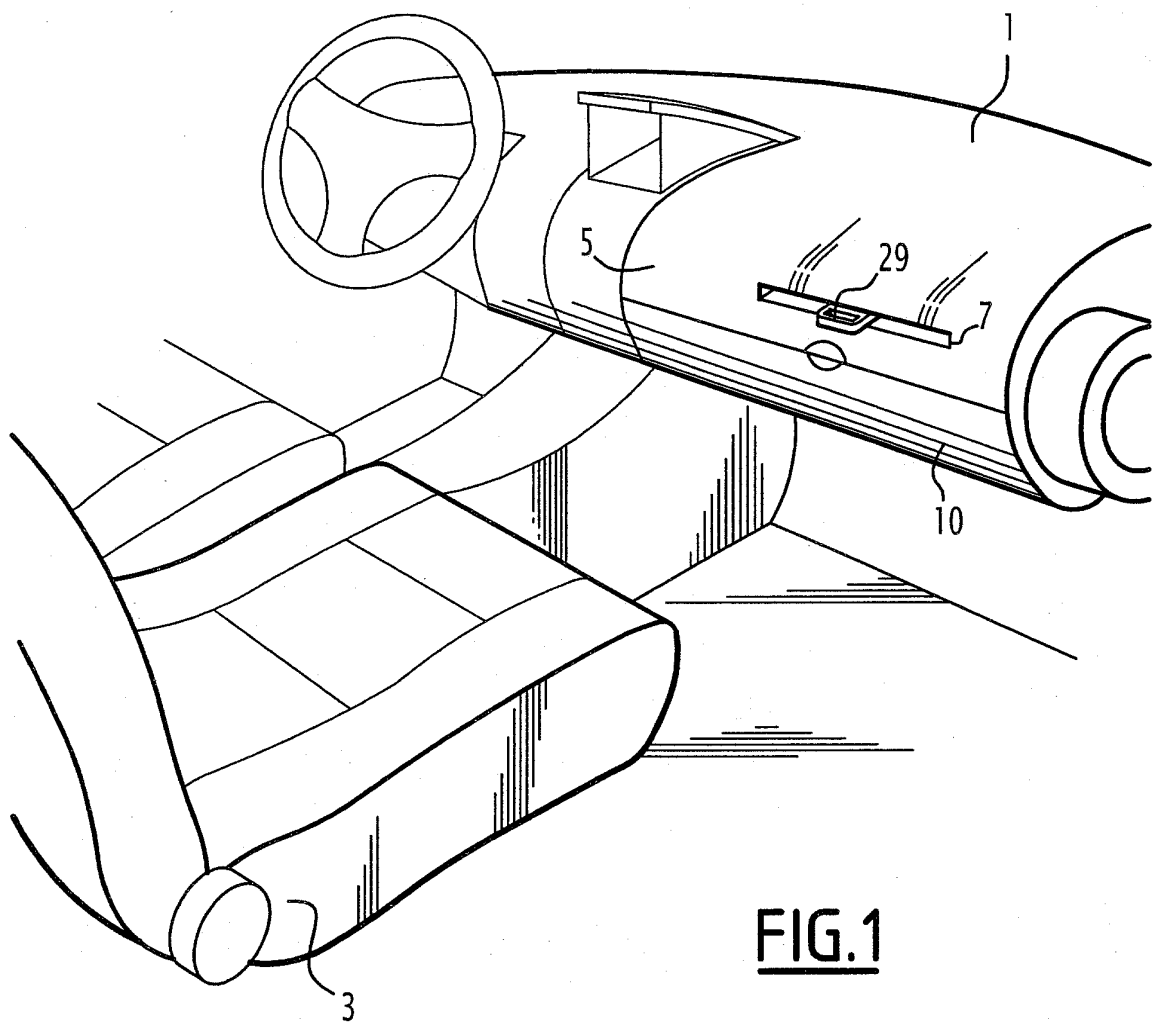


FIG.1

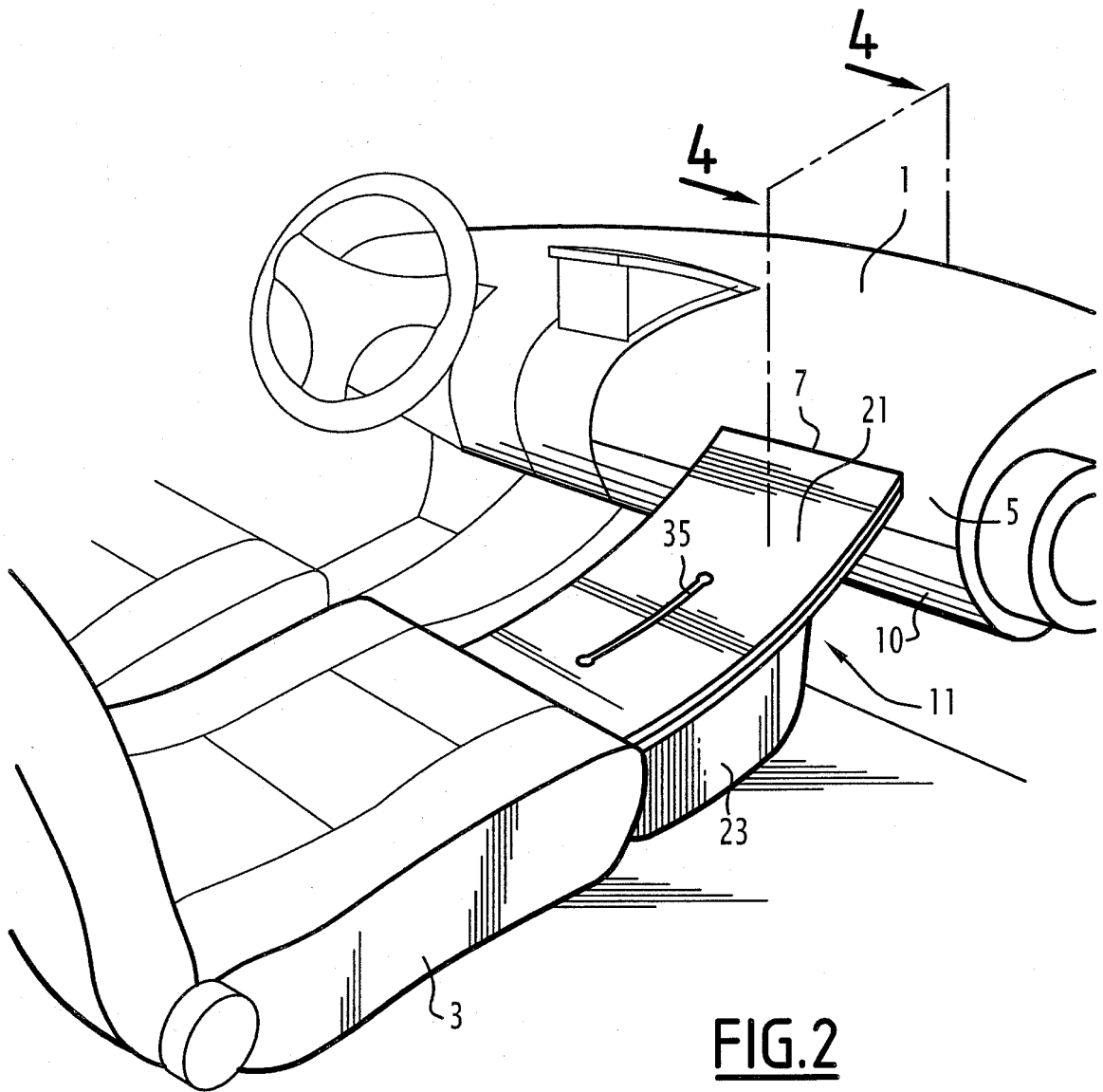


FIG. 2

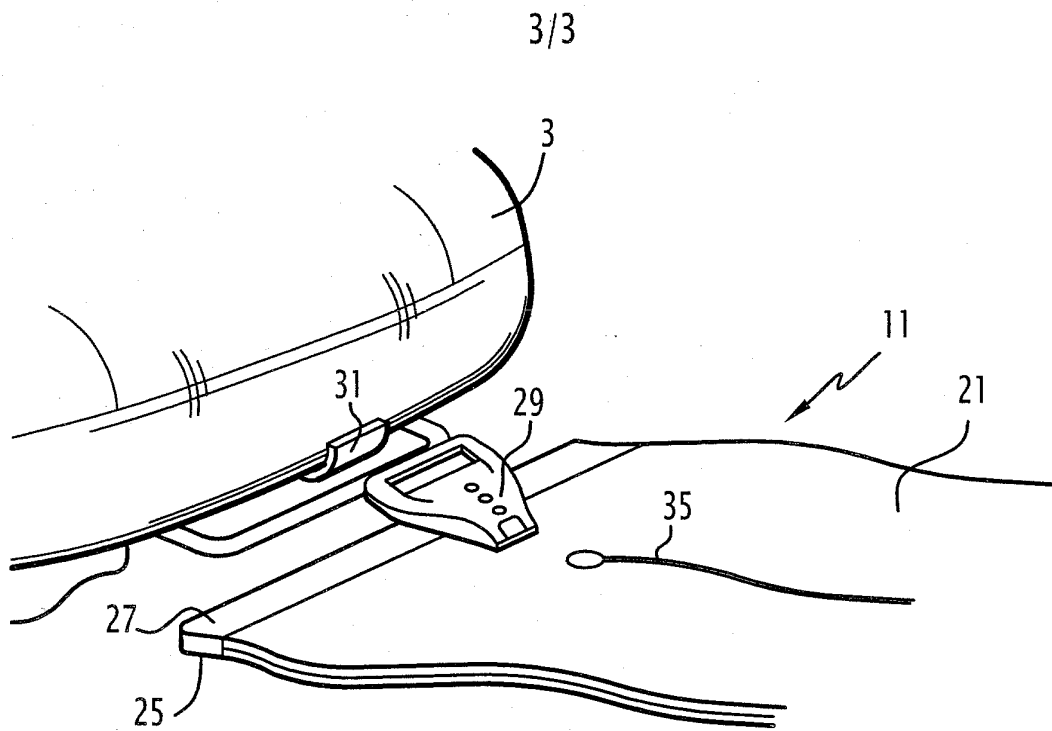


FIG. 3

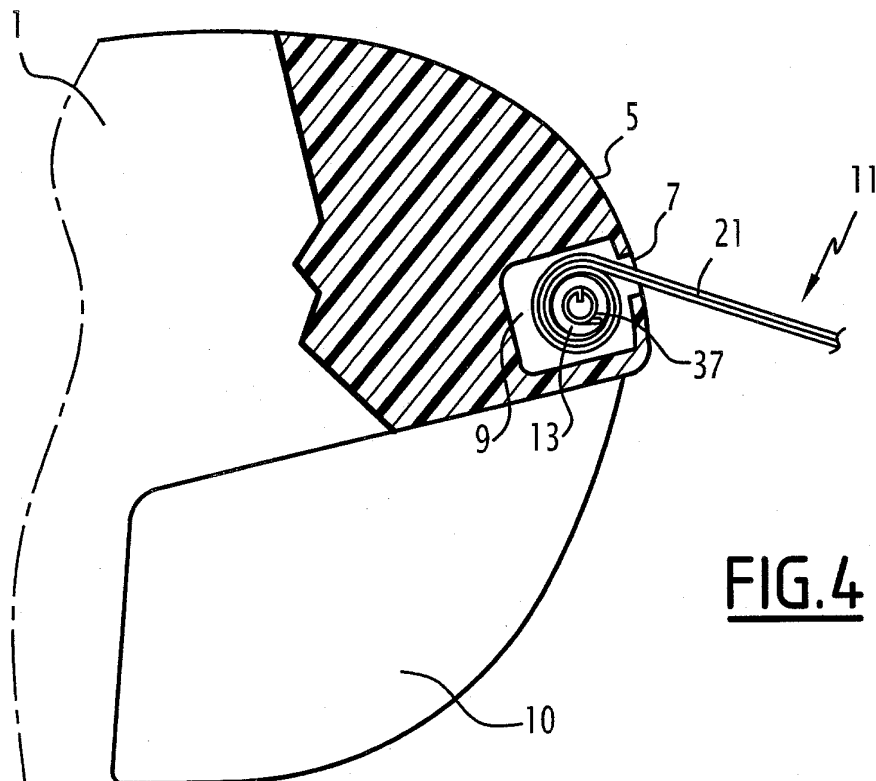


FIG. 4



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 652145
FR 0407266

| DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS | | Revendication(s) concernée(s) | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|--|--|--|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | | |
| X | US 5 628 543 A (FILIPOVICH ET AL) 13 mai 1997 (1997-05-13) * colonne 2, ligne 63 - colonne 3, ligne 64; figure 1 * | 1,2,6,9 | B60R7/06 B60R7/08 |
| X | US 5 685 592 A (HEINZ ET AL) 11 novembre 1997 (1997-11-11) * colonne 5, ligne 38 - colonne 6, ligne 52; figures 3,4 * | 1 | |
| X | FR 2 848 939 A (RENAULT S.A.S) 25 juin 2004 (2004-06-25) * page 3, ligne 5 - page 4, ligne 23; figures 1,2 * | 1-9 | |
| X | US 6 663 156 B1 (KINCAID MASON C ET AL) 16 décembre 2003 (2003-12-16) * colonne 3, ligne 55 - colonne 4, ligne 16; figure 6 * | 1 | |
| | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) |
| | | | B60R |
| | | Date d'achèvement de la recherche | Examineur |
| | | 15 février 2005 | Ekblom, H |
| CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS | | T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire | | | |

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0407266 FA 652145**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 15-02-2005

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

| Document brevet cité au rapport de recherche | | Date de publication | Membre(s) de la famille de brevet(s) | Date de publication |
|---|----|------------------------|---|------------------------|
| US 5628543 | A | 13-05-1997 | AUCUN | |
| US 5685592 | A | 11-11-1997 | EP 0868325 A1 | 07-10-1998 |
| | | | JP 2001510413 T | 31-07-2001 |
| | | | WO 9722495 A1 | 26-06-1997 |
| FR 2848939 | A | 25-06-2004 | FR 2848939 A1 | 25-06-2004 |
| US 6663156 | B1 | 16-12-2003 | AUCUN | |